

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 5 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —  
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU —~~FREDERIC DUJARDIN~~ —~~JEAN PIERRE~~  
~~ANTONIOLI~~ — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —  
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER —~~VALERIE~~  
~~DELBOS GREGOIRE~~ —~~LOÏC HERVOCHE~~ — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —  
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET —~~PAOLA NERIA~~ — RAOUL ROUDET —  
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DUJARDIN — M. ANTONIOLI — MME DELBOS-GREGOIRE —  
M. HERVOCHE — MME LIRIA

### PROCURATIONS :

M. DUJARDIN AYANT DONNE POUVOIR A M. ROUDET

M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

**Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,**

OBJET  
**Demande de subvention au Conseil Régional (Contrat de Territoire Régional) pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme élaboré avec l'assistance de la SEM47 pour la construction d'une maison de santé à Colayrac-Saint Cirq.

Ce programme a été arrêté après plusieurs réunions avec les professionnels de santé locaux et le bilan prévisionnel de l'opération, au stade des études de faisabilité, s'élève à 1 504 681 euros hors taxes.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

1°/ D'émettre un avis favorable au programme de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle tel que présenté ci-avant, avec un montant prévisionnel de l'opération estimé à 1 504 681 euros Hors Taxes.

2°/ D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée avec prestations d'intention.

3°/ D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le projet auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine au titre du Contrat de Territoire Régional 2023-2026 :

- Subvention attendue: 200 000 euros (13.29 %)

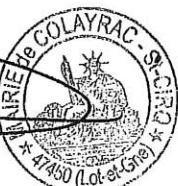
4°/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 6 décembre 2022

Le Maire

Pascal de SERMET